

FABRIQUE LYONNAISE DE LA VILLE DURABLE : LA COMMUNAUTÉ DE COOPÉRATION CULTURELLE



DIVERSITÉ **COOPÉRATION** COMMUNAUTÉ
CULTURE **DÉVELOPPEMENT DURABLE SOCIAL**
TERRITOIRES **VILLE** ENVIRONNEMENT

1. Contexte

La ville de Lyon forte de 480 000 habitants, à la confluence du Rhône et de la Saône est la ville centre de la 1^{ère} Métropole française rassemblant plus d'1,5 millions de personnes. C'est un territoire dynamique économiquement, avec une forte présence universitaire et un cadre de vie agréable. Territoire de convergence de populations avec plusieurs vagues migratoires, sa population est composée de 8% d'étrangers, 12% d'immigrés. Certains territoires peuvent atteindre 5 fois ces taux. Ville d'histoire et de patrimoine, classée au patrimoine de l'Unesco et territoire d'innovation, elle présente un paysage culturel dense et diversifié. Elle est confrontée aux défis majeurs urbains, sociaux, environnementaux de son développement. Il existe encore de fortes disparités territoriales. Le taux de chômage proche des 10% montre de fortes inégalités de répartition et près d'1/5

habitant réside sur un territoire classé prioritaire, au regard des difficultés cumulées. La ville et la métropole sont engagées depuis 30 ans dans des politiques de cohésion urbaine et sociale visant à résoudre ces disparités territoriales et depuis 10 ans dans des stratégies locales de développement durable pour faire face aux défis actuels.

- **années 80 : développement social des quartiers.** Définition de territoires prioritaires au regard de handicaps socio-économiques et urbains. Des équipes de maîtrise d'œuvre urbaines et sociales mettent en place des programmes d'actions basés sur la participation des habitants et de « réparation urbaine et sociale ». Des opérations festives ou autour de la mémoire et identités, l'accompagnement des cultures urbaines et de l'immigration sont développées.

- **années 90 : développement social à l'échelle urbaine.** Cette politique s'extrait d'une approche stigmatisante des territoires. Les interventions s'élargissent à toutes les politiques publiques. Les équipes de création font de ces territoires des terrains d'expérimentation artistique et participative. Les créateurs trouvent des sources de financement différentes des crédits culturels. Ils revendiquent l'exposition de leurs créations hors des quartiers et interpellent presse, élus et institutions culturelles.

- **années 2000 : mobilisation du « droit commun » de la culture.** Les échelles d'intervention territoriale se superposent : quartier, ville, métropole. Toutes les politiques publiques sont invitées à contribuer. Les établissements culturels sont invités à mettre leurs savoir-faire et compétences au service des territoires et des publics les plus précaires. Les politiques de cohésion sociale et urbaine, culturelles et festives s'articulent. L'impact positif de l'art et de la culture sur le développement de la cité est partagé par les parties prenantes. Des services de la ville lance un groupe de réflexion sur le développement durable, d'abord centré sur les problématiques énergétiques et environnementales.

LES QUESTIONS DE PARTICIPATION, PRISE EN COMPTE DE LA DIVERSITÉ, VALORISATION DES CULTURES ÉMERGENTES ET ISSUES DE L'IMMIGRATION, INSERTION PAR LES PRATIQUES CULTURELLES ET ARTISTIQUES, DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE ÉTAIENT ALORS LES AXES DES PROGRAMMES.

- **années 2010 : vers le développement durable.** Les problématiques environnementales et de développement durable se développent et sont relayées par des élus, des techniciens, des experts, des artistes, des associations. La politique de cohésion urbaine et sociale souffre de stigmatisation et souhaite s'inscrire dans cette démarche globale, plus positive. Des journées de réflexion « Culture, politique de la ville, développement durable : vers un horizon commun » enclenchent la transition.

«Fabrique lyonnaise de la ville durable : la communauté de coopération culturelle» s'inscrit dans la continuité de la politique de développement social des quartiers des années 80 issue des « marches pour l'égalité », à l'initiative des jeunes des banlieues de Lyon, dont beaucoup issus de l'immigration.

2. Lyon et la culture

La politique culturelle de Lyon: « Pour une culture urbaine, humaine et durable » est liée à un contexte national historique de forte intervention de l'État. Avec la conservation du patrimoine, la rencontre entre l'œuvre et les publics est depuis longtemps au cœur de cette politique de « démocratisation culturelle ». Le paysage culturel de Lyon a aussi été façonné par son histoire locale liée à l'industrie et au commerce : de l'imprimerie à la diffusion des savoirs, de la soie aux Beaux-Arts, de l'industrie chimique au cinéma. Il se caractérise par :

- un réseau dense et diversifié : filières structurées, formation à la diffusion: danse, théâtre, arts plastiques, musique, livre et savoirs,
- un engagement fort de la ville : plus de 100 Millions €, 20% du budget municipal,
- des événements rassembleurs : Fête des Lumières, Nuits Sonores...,
- des rencontres : IFLA 2014, Fab Laboratory.

Cet héritage doit trouver les synergies nécessaires avec de nombreux opérateurs : filières émergentes, alternatives, cultures issues de l'immigration, initiatives privées et de la société civile,

petits lieux, mode... Il est une réserve de savoirs et de moyens mise au service de la cité, de ses politiques et enjeux contemporains. Les principaux axes d'amélioration sont :

- **Financier** : dans un contexte de resserrement des moyens des collectivités, quelle répartition des financements publics entre institutions (notre héritage) et les autres opérateurs ? Comment articuler financements privés et publics ? Quelle tarification de l'offre et des services ? Comment repenser les charges culturelles dites de centralité ?
- **Citoyen** : comment mieux intégrer la diversité (en termes socio-économiques, territoriaux, d'origine, d'appartenance religieuse), assurer le passage d'une politique de l'offre à une politique de prise en compte des pratiques et besoins des habitants, conduire la transition entre démocratisation et démocratie culturelle, mieux prendre en compte les plus démunis ?
- **Territorial** : comment assurer une inscription aux échelles territoriales, rendre compatible rayonnement et proximité, contribuer aux dynamiques et solidarités métropolitaines ?
- **Institutionnel** : comment intégrer, hybrider la culture à tous les enjeux locaux sociaux, urbains, économiques, numériques et environnementaux ?
- **Création** : comment accompagner le renouvellement des acteurs, des initiatives, des formes, en partageant la richesse et la continuité du travail de nos institutions ? Comment créer les conditions de travail et de rémunération ?



Dès la création de l'Agenda 21 de la Culture proposé à la communauté internationale pour articuler culture et développement durable, Lyon en a fait une source d'inspiration. Dans les années 2000, elle a cependant adopté un chemin un peu différent, ciblé sur la mobilisation des politiques et des opérateurs culturels en direction des territoires prioritaires et des publics spécifiques. Les questions de participation, prise en compte de la diversité, valorisation des cultures émergentes et issues de l'immigration, insertion par les pratiques culturelles et artistiques, développement du numérique étaient alors les axes des programmes. Dès 2010, la transition s'est organisée vers une prise en compte plus large des problématiques de développement durable pour la cohésion de la cité.

L'Agenda 21 de la Culture a été une référence pour engager cette transition. L'ensemble des principes, des engagements attendus et des préconisations de l'Agenda 21 ont été étudiés. La reconnaissance des grandes thématiques et principes de l'A21C est sans réserve. Il est cependant apparu compliqué de prendre en bloc l'ensemble des nombreux points d'engagement. Certains étaient plus éloignés des travaux de la communauté, au regard de son histoire et de son expérience, comme l'économie de la culture. Mais Lyon travaille sur la notion de service public de la culture et

l'implantation d'activités économiques mode/culture. D'autres n'apparaissent pas, comme les problématiques d'éco-responsabilité ou d'articulation art-végétal urbain, point fort de la communauté. Concernant la démocratie participative, l'option d'un conseil culturel semblait décalée car l'approche de Lyon est ancrée dans un réseau de conseils de quartiers.

D'autres outils ont été mobilisés :

- la déclaration de Fribourg articulée autour des droits culturels,
- la norme ISO 26000 RSO responsabilité sociétale des organisations,
- le réseau "Cités Interculturelles" du Conseil de l'Europe, pour l'inclusion interculturelle.

3. Objectifs et mise en œuvre du projet

3.1. Objectif principal

Lyon, cité bimillénaire, est faite de richesses et de disparités, de connaissances et de tensions, de fêtes et de saturations, de rayonnement et de relégation. Lyon, « Ville Durable », devra être physiquement compacte, sobre énergétiquement, éco responsable et végétalisée. Avec celles et ceux qui l'animent, elle devra être équilibrée, solidaire, respectueuse, enrichie des relations sociales et interculturelles et optimiste. L'objectif de la Fabrique Lyonnaise de la ville durable est d'organiser une communauté d'acteurs, informée, respectueuse de chacun, coopérative et agissante, qui puise ses convictions, sa force et sa créativité dans les ressources culturelles du territoire.

CET HÉRITAGE DOIT TROUVER LES SYNERGIES NÉCESSAIRES AVEC DE NOMBREUX OPÉRATEURS : FILIÈRES ÉMERGENTES, ALTERNATIVES, CULTURES ISSUES DE L'IMMIGRATION, INITIATIVES PRIVÉES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, PETITS LIEUX, MODE...

3.2. Origine du projet

«Fabrique Lyonnaise de la ville durable : la communauté de coopération culturelle» rassemble près de 1 600 personnes, organisations de la société civile, pouvoirs et services locaux et de l'État, venant d'horizon divers : association d'habitants, conseils de quartiers, éducation populaire, écoles, travailleurs sociaux, éducateurs, professionnels de l'urbain, développeurs territoriaux, économiques, associations culturelles, artistes, créateurs, institutions culturelles... Cette communauté partage un objectif : fabriquer la "Ville durable". Elle comprend la culture à la fois comme les pratiques des gens dans leur diversité, les productions et services émanant des institutions culturelles héritées, les patrimoines communs et singuliers, les acteurs de la création, et les produits culturels proposés.

La culture est cet ensemble indissociable. Cette communauté a fait l'expérience de "l'hybridation" de la culture et de la création aux projets développés par ses membres. Ce sont de puissants moteurs de développement des territoires, des personnes et des communautés. Démarrée dès les années 80, la transition opérationnelle vers la ville durable débute en 2010. Dès lors, il faut partager ce que peut être le développement durable : quels éléments peuvent générer un risque à terme pour la Cité, pour lesquels il faut collectivement être précautionneux; quels types de management et de réponses peuvent transformer ces risques en richesse, en développement positif ? Comment les opérateurs de la culture peuvent-ils se responsabiliser et contribuer à la réduction des risques et leur résolution?

Les expériences locales déjà engagées ont été recensées et valorisées dès 2010. Des outils précieux ont été mobilisés, en premier lieu l'Agenda 21 de la Culture, la déclaration de Fribourg, la norme ISO 26 000 et le réseau Cités Interculturelles du Conseil de l'Europe. Une adaptation locale a émergé des travaux collectifs autour de 7 axes d'engagements transversaux :

- 1- contribution au développement des territoires prioritaires et en renouvellement urbain,
- 2- meilleure prise en compte des publics spécifiques,
- 3- meilleure prise en compte de la diversité,
- 4- contribution à l'éducation des personnes tout au long de la vie,
- 5- plus grand partage des connaissances,
- 6- meilleure prise en compte des problématiques environnementales,

7- amélioration des processus démocratiques.

La non-prise en compte de ces éléments fait courir un risque à la cohésion de la cité. Le management de ces questions est un facteur de développement harmonieux. Un engagement responsable est attendu des opérateurs de la culture, soit au nom de leurs missions de service public pour ceux déjà soutenus par les collectivités et l'État, soit par un soutien aux autres initiatives.

3.3. Architecture du projet

Une communauté coopérative

Une mission de coopération culturelle, au sein de la Direction des affaires culturelles de Lyon anime la communauté. Elle est co-mandatée et cofinancée par les collectivités locales et l'État, existe depuis 2006 et est constituée de 4 personnes. Des commissions culturelles dans chaque quartier prioritaire regroupent les acteurs pour élaborer le diagnostic du territoire et les grandes orientations à travers un projet culturel de territoire. Elles peuvent être reliées aux conseils de quartier et sont des lieux d'échange d'informations, de co-construction de projets et d'évaluation. Des groupes de travail par projet complètent cette organisation. Des commissions thématiques, sur chaque engagement transversal permettent l'élaboration d'un diagnostic et d'une stratégie partagés, l'information et la mutualisation à l'échelle communale. Un site internet met à disposition de l'information, de la connaissance sur les territoires, les programmes et les actions en cours. Une e-lettre bimensuelle transmet les actualités, présente les projets, les dates des rencontres et les appels à projet.

L'OBJECTIF DE LA FABRIQUE LYONNAISE DE LA VILLE DURABLE EST D'ORGANISER UNE COMMUNAUTÉ D'ACTEURS, INFORMÉE, RESPECTUEUSE DE CHACUN, COOPÉRATIVE ET AGISSANTE, QUI PUISE SES CONVICTIONS, SA FORCE ET SA CRÉATIVITÉ DANS LES RESSOURCES CULTURELLES DU TERRITOIRE.

Des journées réunissent annuellement la communauté, élargie à la métropole et à d'autres villes françaises pour partager des réflexions et valider des orientations collectives. C'est l'occasion de faire réseau et de présenter les actions de chacun. Chercheurs, philosophes, experts ou acteurs extérieurs sont invités. Ce temps fort de la Fabrique rythme la vie de la communauté. Le système participatif s'est élargi en 2013 à l'échelle de l'agglomération avec un groupe technique qui reprend les principes de coopération culturelle. Le conseil de développement du Grand Lyon a émis des avis sur la place de la culture et la prise en compte de la diversité dans les politiques de solidarité urbaine et sociale. Les perspectives de développement sont en 2014 la mise en place de plateformes de travail sur les réseaux sociaux et de conseils culturels citoyens pour renforcer la place des habitants dans le processus.

Une communauté agissante

150 projets culturels et artistiques sont à l'œuvre chaque année. Elles contribuent à la réalisation des objectifs définis dans le cadre de projets culturels des territoires ou dans le cadre des engagements transversaux. Pour les grands établissements culturels, des engagements sont inscrits dans une charte de coopération culturelle. Ils se font dans le cadre des missions de service public. Plus de 180 engagements sont inscrits dans des cycles de travail d'au moins 3 années.

Des appels à projet permettent de soutenir des initiatives. 70 à 80 opérations sont financées par an. Le budget direct d'intervention est de 1,3 Million € : 50% venant de la Ville, 25% par la Région, 25% par l'État. Des procédures d'évaluation diverses, partagées, sont mises en place par action, par territoire, par engagement thématique et pour la charte de coopération culturelle. La dissémination de ces pratiques a débuté à l'échelle de la future métropole, de la région Rhône-Alpes (Ville de Saint Etienne), au niveau national (Villes de Paris, Toulouse) et international (Villes d'Helsinki, Liège).

4. Impacts

4.1. Impact sur le gouvernement local

- Transversalité aux niveaux techniques et politiques ;
- Territorialisation et proximité de l'action publique ;
- Plus grande co-construction de l'action ;
- Meilleure connaissance du territoire et des besoins des administrés ;
- Meilleure prise en compte de la diversité ;
- Développement de la démocratie participative ;
- Développement à l'échelle métropolitaine de la démarche ;
- Valeur d'exemple à l'échelle nationale.

4.2. Impact sur la culture et les agents culturels locaux

- Engagement des opérateurs de la culture dans des logiques de coopération sur projets ;
- Ouverture d'esprit ;
- Développement de services culturels adaptés et complémentaires à l'offre culturelle ;
- Renforcement des pratiques d'évaluation de la politique culturelle ;
- Meilleure connexion entre institutions culturelles et les autres opérateurs de la culture ;
- Meilleure connaissance du territoire et des besoins des habitants ;
- Meilleure connaissance des pratiques culturelles des habitants ;
- Développement de projets culturels en lien avec l'urbain, le social, l'éducatif, l'économique.



4.3. Impact sur le territoire et la population

- Pour les territoires prioritaires :
 - plus grande intégration des quartiers au reste de la Ville ;
 - valorisation de l'image ;
 - qualité du cadre de vie (art, végétalisation) ;
 - implantation d'activités de services ;
 - multiplication et diversification de l'offre culturelle au cœur des territoires ;
 - présence d'artistes et institutionnelle.
- Pour les habitants :
 - plus grande participation ;
 - mobilité ;
 - reconnaissance des pratiques, (notamment des populations issues de l'immigration)
 - augmentation et adaptation à leurs besoins des services culturels.

- Pour la ville :
 - réduction des disparités ;
 - plus de cohésion sociale ;
 - plus participative.

4.4. Impacts transversaux

La Fabrique de la ville durable a un double positionnement : territorial et transversal. Les outils d'évaluation existent pour les territoires et sont en finalisation pour les engagements transversaux. Concernant l'Égalité Femme/homme, de l'axe de travail « responsabilité sociale », on notera :

- Une meilleure connaissance par l'observation des répartitions F/H dans les milieux de la culture : bilan social de la ville, répartition F/H des directions des établissements culturels. Au regard des observations nationales, Lyon est bien positionnée sur ce point.
- Bibliothèque municipale a créé un « point G », centre de ressource sur la question du Genre
- Débat sur la mixité F/H dans les pratiques culturelles, vif et non tranché.
- Association pour l'égalité dans les milieux culturels organise depuis 4 ans un festival annuel.

Concernant les questions environnementales, on notera :

- Développement des projets articulant art, végétalisation et espaces publics. On retiendra le projet «Prenez Racine » de Thierry Boutonnier, prix COAL Art Environnement.
- Développement des postures écoresponsables des acteurs culturels.
- Réalisation du bilan carbone des services culturels de la ville..

LYON, « VILLE DURABLE », DEVRA ÊTRE PHYSIQUEMENT COMPACTE, SOBRE ÉNERGÉTIQUEMENT, ÉCO-RESPONSABLE ET VÉGÉTALISÉE. AVEC CELLES ET CEUX QUI L'ANIMENT, ELLE DEVRA ÊTRE ÉQUILIBRÉE, SOLIDAIRE, RESPECTUEUSE, ENRICHIE DES RELATIONS SOCIALES ET INTERCULTURELLES ET OPTIMISTE.

5. Informations relatives

La Ville de Lyon a été candidate à la première édition du « Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 » (janvier-mai 2014). Le Jury du Prix a élaboré son rapport final en juin 2014 et a demandé à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture.

Texte approuvé en septembre 2014.

Bonne pratique publiée en octobre 2014.

Cette fiche a été réalisée par Marc Villarubias, Responsable Mission Coopération Culturelle, Lyon.

Contact: [marc.villarubias \(at\) mairie-lyon.fr](mailto:marc.villarubias@mairie-lyon.fr)